

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES UE MINEURE SANTE (LICENCE ACCES SANTE) 2021-2022

Disciplines (responsables)	Volume horaire (CN ¹ /SEPI ²)	Modalité et durée de l'épreuve		Coefficients	ECTS
		Session 1	Session 2		
BLOC 1 (ECUE)					
Physiologie	6h/4h	ET = QCM/20 50 mn	Ecrit / 20 1h30	0.2	6
SHS / Santé publique	3h/2h	ET = QCM/20 25 mn		0.1	
Anatomie	6h/4h	ET = QCM/20 50 mn		0.2	
Initiation à la connaissance du médicament	3h/2h	ET = QCM/20 25 mn		0.1	
BLOC 2A (ECUE)					
Chimie	3h/2h	ET = QCM/20 25 mn	Ecrit / 20 1h	0.1	4
Biochimie-Biologie Moléculaire	3h/2h	ET = QCM/20 25 mn		0.1	
Histologie, Biologie du développement	3h/2h	ET = QCM/20 25 mn		0.1	
Biologie cellulaire	3h/2h	ET = QCM/20 25 mn		0.1	
BLOC 2B (ECUE)					
Sciences Humaines & Sociales	6h/4h	ET = QCM/20 50 mn	Ecrit / 20 1h	0.2	4
Biostatistiques	3h/2h	ET = QCM/20 25 mn		0.1	
Biophysique	3h/2h	ET = QCM/20 25 mn		0.1	
TOTAL (pour Bloc 1 + Bloc 2A ou Bloc 1 + Bloc 2B)	30h/20h	4h10mn	2h30	1	10

¹ Cours numérisés

² Séances d'Enseignement Présentiel Interactif

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES UE MINEURE SANTE (LICENCE ACCES SANTE) 2021-2022

1. Modalités d'inscription aux blocs 2A et 2B

Le bloc 1 est un bloc commun à tous les étudiants choisissant la mineure santé et inscrits dans les différentes licences accès santé.

Le bloc 2 se décline différemment selon les licences :

Le bloc 2A concerne les étudiants inscrits dans les licences accès santé (LAS 1, LAS 2 et LAS3) suivantes :

- Portail Mathématiques et Informatique (Lyon 1)
 - Licence portail Mathématiques et Informatique 1^{ère} année - Accès Santé
- Licence Mathématiques (Lyon 1)
 - Licence Mathématiques 2^{ème} année - Accès Santé
 - Licence parcours Mathématiques pour l'enseignement 3^{ème} année - Accès Santé
- Portail Physique Chimie Sciences de l'ingénieur (Lyon 1)
 - Licence portail Physique Chimie Sciences de l'ingénieur 1^{ère} année - Accès Santé
- Licence Chimie (Lyon 1)
 - Licence Chimie 2^{ème} année - Accès Santé
 - Licence parcours Chimie 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence Physique (Lyon 1)
 - Licence Physique 2^{ème} année - Accès Santé
 - Licence parcours Physique 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence Droit 1^{ère} année - Accès Santé (Lyon 3)
- Portail Psychologie et Sciences Cognitives (Lyon 2)
 - Licence psychologie et sciences cognitives 1^{ère} année – Accès Santé
 - Licence psychologie et sciences cognitives 2^{ème} année – Accès Santé

Le bloc 2B concerne les étudiants inscrits dans les licences accès santé (LAS 1, LAS 2 et LAS3) suivantes :

- Portail sciences de la vie et de la terre (Lyon 1)
 - Licence portail sciences de la vie et de la terre 1^{ère} année - Accès Santé
- Licence Sciences de la Vie (Lyon 1)

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES UE MINEURE SANTE (LICENCE ACCES SANTE) 2021-2022

- Licence sciences de la vie 2^{ème} année - Accès Santé
- Licence sciences de la vie parcours Biochimie 2^{ème} année - Accès Santé
- Licence sciences de la vie parcours Génétique et Biologie Cellulaire 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence sciences de la vie parcours Microbiologie 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence sciences de la vie parcours Physiologie 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence sciences de la vie parcours Sciences de la Biodiversité 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence sciences de la vie parcours Bio-Informatique, Statistique et Modélisation 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence sciences de la vie parcours Biochimie 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence Sciences de la Vie et de la Terre
 - Licence sciences de la vie et de la Terre 2^{ème} année - Accès Santé
 - Licence sciences de la vie et de la terre parcours Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers 3^{ème} année - Accès Santé
- Licence Sciences de la vie – biologie et humanités Institut catholique de Lyon :
 - Licence Sciences de la vie – biologie et humanités – accès santé – 1^{ère} année
 - Licence Sciences de la vie – biologie et humanités – accès santé – 2^{ème} année
- Licence Sciences pour la Santé (Lyon 1)
 - Licence Sciences pour la Santé – accès santé 1^{ère} année
 - Licence Sciences pour la Santé – accès santé 2^{ème} année

2. Modalités de validation de l'UE Mineure santé

1^{ère} session :

Validation directe d'un bloc en 1^{ère} session

Le bloc est validé lorsque la moyenne générale du bloc est $\geq 10/20$, avec compensation entre disciplines.

La note obtenue au bloc est définitive.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES UE MINEURE SANTE (LICENCE ACCES SANTE) 2021-2022

Règles générales de validation de l'UE Mineure santé en 1^{ère} session :

- Validation directe :

L'UE Mineure santé est validée en 1^{ère} session lorsque la moyenne générale de l'UE est $\geq 10/20$.

- En cas de non validation directe, se reporter à la règle de compensation entre blocs au sein de l'UE.

Si un étudiant est absent aux épreuves de 1^{ère} session, il sera attendu en deuxième session.

2ème session :

Validation d'un bloc en 2^{ème} session

Le bloc est validé lorsque la moyenne générale du bloc est $\geq 10/20$, avec compensation entre disciplines.

La note de la 2ème session remplace la note de 1ère session.

La note obtenue au bloc est définitive.

Règles générales de validation de l'UE Mineure santé en 2^{ème} session

Les étudiants n'ayant pas obtenu en 1^{ère} session la validation d'un des deux blocs même avec la règle de compensation ou la validation des deux blocs seront attendus aux épreuves écrites de 2^{ème} session pour l'ensemble des disciplines du/des blocs en question.

- Validation directe :

L'UE Mineure santé est validée lorsque la moyenne générale des deux blocs est $\geq 10/20$.

La note de la 2ème session remplace la note de 1ère session

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES UE MINEURE SANTE (LICENCE ACCES SANTE) 2021-2022

- En cas de non validation directe, se reporter à la règle de compensation entre blocs au sein de l'UE.

Règle de compensation entre blocs au sein de l'UE :

Compensation en session 1 et/ou en session 2 des moyennes générales des deux blocs.

NB : L'étudiant n'ayant pas validé l'UE Mineure Santé, mais ayant validé le bloc 1 ou le bloc 2 (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) a la possibilité de repasser le bloc manquant soit en LAS 2, soit en LAS 3.

MCCC soumises au conseil de l'UFR de médecine Lyon-Est : 06/09/2021

arrêtées par la CFVU du : .../.../....

Affichage dans les locaux de l'UFR Lyon-Est le : .../.../....

Publiées sur le site internet de l'université le : .../.../....

Transmission au Rectorat le : .../.../....

Lyon, le 6 septembre 2021

Gilles RODE



Administrateur Provisoire de la Faculté de Médecine Lyon Est